



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 245/2025
Date de la séance du CE : 5 mars 2025
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2024.FINGS.2
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif relatif à la participation du canton dans la Banque cantonale bernoise SA (BCBE)

Arrêté de principe du Grand Conseil

Sur proposition de la Direction des finances, le Conseil-exécutif arrête ce qui suit :

1. Le rapport sur la participation cantonale dans la BCBE est approuvé.
2. En vertu de l'article 51, alinéa 1, lettre c de la loi du 14 juin 2022 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur la participation cantonale dans la BCBE.
3. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de se prononcer en faveur du maintien de la participation majoritaire du canton dans la BCBE tel que le prévoit la variante 1 (« statu quo ») en prenant un arrêté de principe au sens de l'article 80, alinéa 2 de la Constitution cantonale. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'État

Pièces jointes

- Rapport sur la participation cantonale dans la BCBE SA
- Étude économique de Swiss Economics
- Avis de droit de M. Christoph Bühler, docteur en droit
- Avis de droit de M. Giovanni Biaggini, docteur en droit